

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 PP 1053 Modification des effectifs budgétaires de la Préfecture de police au titre de l'année 2015.

Mme Colombe BROSSEL et M. Julien BARGETON, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des communes en sa partie réglementaire ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération n° 2006 PP 42-1° des 15 et 16 mai 2006 portant dispositions statutaires applicables au corps des ingénieurs de la Préfecture de police ;

Vu la délibération n° 2007 PP 70-1° des 1er et 2 octobre 2007 portant dispositions statutaires applicables au corps des adjoints administratifs de la Préfecture de police ;

Vu la délibération n° 2007 PP 74-1° des 1er et 2 octobre 2007 portant dispositions statutaires applicables au corps des identificateurs de l'Institut médico-légal de la Préfecture de police ;

Vu la délibération n° 2007 PP 78-1° des 1er et 2 octobre 2007 portant dispositions statutaires applicables au corps des préposés de la Préfecture de police ;

Vu la délibération n° 2007 PP 80 des 1er et 2 octobre 2007 portant dispositions statutaires applicables au corps des surveillants de la Préfecture de police ;

Vu la délibération n° 2007 PP 81-1° des 1er et 2 octobre 2007 modifiée portant dispositions statutaires applicables au corps des agents de surveillance de Paris de la Préfecture de police;

Vu la délibération n° 2009 PP 5-1° des 2 et 3 février 2009 modifiée portant dispositions statutaires applicables au corps des ingénieurs des travaux de la Préfecture de police ;

Vu la délibération n° 2009 PP 61 des 6, 7 et 8 juillet 2009 modifiée fixant la liste des emplois rémunérés sur le budget spécial de la Préfecture de police pouvant être pourvus par des agents recrutés sur contrat de droit public ;

Vu la délibération n° 2013 PP 62-1° des 14 et 15 octobre 2013 portant dispositions statutaires applicables au corps des contrôleurs de la Préfecture de police ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 novembre 2014, par lequel M. le Préfet de police lui propose de modifier les effectifs budgétaires de la Préfecture de police au titre de l'année 2015 ;

Sur le rapport de Mme Colombe BROSSSEL, au nom de la 3ème commission, et par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : A compter du 1er janvier 2015, les effectifs budgétaires inscrits au budget spécial de la Préfecture de police sont modifiés conformément aux dispositions du tableau ci-dessous :

Suppression d'emplois	Création d'emplois
Article 920-201 – "Administration générale de la Préfecture de police" 2 postes de Surveillant chef 2 postes de Surveillant chef adjoint 11 postes d'adjoint administratif	Article 920-201 – "Administration générale de la Préfecture de police" 4 postes de contrôleur de la Préfecture de police 1 poste d'éducateur de jeunes enfants
Article 920-2033 – "Service du matériel" 10 postes d'architecte (contractuels) 1 poste d'ingénieur des télécommunications (contractuel)	Article 920-2033 – "Service du matériel" 10 postes d'ingénieur des travaux
Article 920-2035 – "Informatique" 5 postes de contractuels CEGETI	Article 920-2035 – "Informatique" 5 postes d'ingénieur 1 poste de responsable domaine métier (contractuel)

<p>Article 920-207 – "Police administrative"</p> <p>10 postes de chef de parc</p> <p>3 postes de préposé chef</p> <p>5 postes de préposé chef adjoint</p> <p>2 postes de préposé</p>	<p>Article 920-207 – "Police administrative"</p> <p>20 postes de contrôleur de la Préfecture de police</p>
<p>Article 921-1211 – "Contrôle du stationnement"</p> <p>14 postes de chef de vigie</p> <p>16 postes de chef adjoint de vigie</p> <p>23 postes de chargé de mission</p> <p>200 postes d'agent de surveillance de Paris</p>	<p>Article 921-1211 – "Contrôle du stationnement"</p> <p>63 postes de contrôleur de la Préfecture de police</p> <p>20 postes d'agent de surveillance de Paris principal</p>
<p>Article 921-1222 – "Institut médico légal"</p> <p>1 poste de chef identificateur</p> <p>1 poste d'identificateur</p>	<p>Article 921-1222 – "Institut médico légal"</p> <p>2 postes de contrôleur de la Préfecture de police</p>

Article 2 : La présente délibération entre en vigueur au 1er janvier 2015.